



## ZONE DE DISTRIBUTION : ABA SONILHAC

### Conclusion sanitaire

2024

En 2024, l'eau distribuée présentait une mauvaise qualité vis à vis du paramètre Chlorure de vinyle monomère (CVM).

Ce paramètre est lié au relargage de la canalisation d'adduction d'eau depuis la collectivité voisine.

Courant 2024, l'alimentation du hameau a été modifiée : Sonilhac est désormais alimenté par Le réseau de la Rigaldie, lui-même alimenté par le SMAEP de Montbazens Rignac. L'interdiction de consommer cette eau a donc pu être levée. L'analyse de recontrôle réalisée a effectivement montré l'absence de CVM dans l'eau distribuée.

### Indicateur global de qualité

**D**

**A** : Eau de bonne qualité  
**B** : Eau de qualité convenable  
**C** : Eau de qualité insuffisante  
**D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : D

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CAPTAGE N°1 ( NAPETTE ), CAPTAGE N°3 NAPETTE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 16 personnes sur 1 commune (SAINT-COME-D'OLT). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE SAINT-COME-D'OLT ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE SAINT-COME-D'OLT » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A**

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**  
Années prises en compte : **2021, 2022, 2023, 2024**

#### NITRATES

**A**

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **1**  
Valeur moyenne : **5 mg/L**  
Valeur maxi : **5 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**A**

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**  
Conformité : **100 %**  
Nombre de substances recherchées : **21**  
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

#### TURBIDITÉ

**A**

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **6**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0,2 NFU**

#### CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE (CVM)

**D**

Présence de CVM dans l'eau distribuée.

Élément d'origine industrielle, provenant d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC fabriquées avant 1980 ou, plus rarement, d'une contamination de la ressource. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **3**  
Valeur moyenne : **1,19 microgramme/L**  
Valeur maxi : **2,02 microgramme/L**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **1**  
Valeur moyenne : **3,8 °f**  
Valeur maxi : **3,8 °f**

### Quelques conseils

#### ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

#### PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 05/04/2025

UDI 012001047

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.